

Journal de la commune



Le 13 mai 2023

Inauguration de la salle polyvalente

Mi-mai mi-mandat



LE MOT DU MAIRE

Le Conseil Municipal et le personnel de la Commune se joignent à moi pour présenter à tous les habitants de PUY d'ARNAC, nos vœux de bonheur, de santé, de rencontre et de partage, d'excellente intégration aux nouveaux arrivants, ... pour une très bonne année 2024 !

En 2023, l'année du « Mi Mai / Mi Mandat » nous avons atteint nos objectifs. Nous avons clos certains dossiers et engagés de nouveaux projets de moindre importance que la rénovation de la salle polyvalente. Nous souhaitons maintenir un rythme de croisière, valoriser notre patrimoine, gérer au mieux les moyens disponibles, et cela pour le bien et le respect de l'ensemble des administrés, de façon raisonnée, équitable et juste.

En 2024, nous espérons concrétiser quelques projets sur notre Commune que je vous laisse découvrir dans ce journal.

Nous vous proposons de réserver le samedi 20 juillet 2024 pour un moment de convivialité, de « travail commun » avec tous les bénévoles associatifs et tous ceux qui vont se faire connaître.

Organisons ensemble, à Puy d'Arnac, autour du Comice Agricole, un grand moment festif, une fête de village pour tous les Puy d'Arnacois, leurs familles et amis.

Nous comptons sur vous !

LA JOURNÉE DE CONVIVIALITÉ

Le repas des aînés est programmé le dimanche 11 février 2024 à midi.

Cette invitation s'adresse aux personnes nées en 1959 ou ayant plus de 65 ans qui résident ou qui votent à Puy d'Arnac ainsi qu'à leur conjoint, compagnon ou compagne ayant 65 ans et plus et aux conseillers municipaux. La participation financière des conjoints, compagnons ou compagnes de moins de 65 ans sera versée directement à l'association sportive des écoles (Caisse coopérative des écoles).

Un cadeau sera offert aux personnes de plus de 75 ans qui ne seront pas présentes.

Aucun repas ne sera apporté au domicile.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLUI)

Le travail sur le PLUI fut encore intense durant toute l'année. Les réunions étaient fréquentes tant en commission qu'en assemblée plénière.

Nous devons poursuivre en 2024. Le Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD) a été présenté à toutes les instances consultatives et décisionnelles. Il faudra aussi le présenter aux administrés. C'est ce projet qui oriente l'organisation de notre territoire pour les décennies à venir.

Nous espérons une conclusion fin 2023, ce ne fut pas le cas. Des ajustements sont nécessaires principalement sur les surfaces proposées à l'urbanisation.

Nous devons nous conformer à la loi climat et résilience du 22 août 2021. La loi Climat et résilience apporte de nouvelles mesures concrètes pour lutter contre le réchauffement climatique et donc pour réduire l'impact de l'habitat sur l'environnement.

Nous devons cependant proposer, dans nos différentes Communes de Midi Corrèzien, des espaces constructibles raisonnables, équitables, adaptés à nos besoins respectifs de renouvellement de la population en secteur rural dans le respect de la loi pré-citée.

Sur notre Commune, beaucoup de logements restent vacants, ce qui risque entre autres, de pénaliser la possibilité d'avoir des espaces constructibles. Et si toutefois vous le souhaitez, il est toujours possible de désaffecter une grange qui n'aurait plus vocation d'élevage pour une transformation en maison d'habitation ou pour libérer des espaces constructibles à proximité.

Nous attendons avec impatience la validation du PLUI qui devrait créer des espaces constructibles. Sortons du Régime National d'Urbanisme. Donnons à tous les jeunes qui le souhaitent la possibilité de s'installer durablement sur notre Commune, tel est notre souhait.



Le Conseil Communautaire imagine une issue favorable courant 2024.

D'un point de vue administratif, la dématérialisation des dossiers d'urbanisme est opérationnelle, vous pouvez les adresser à la Mairie par mail : urbanisme@puy-darnac.fr

LA COMMUNICATION AVEC LA FIBRE ET L'APPLICATION INTRAMUROS

La FIBRE est arrivée à proximité de chaque domicile.

Parfois, quelques ajustements sont nécessaires avant un possible raccordement par l'opérateur. Celui-ci peut vous contacter mais vous pouvez choisir celui que vous souhaitez en allant sur le site www.nathd.fr. La suppression du cuivre a commencé dans certaines communes.

L'application INTRAMUROS est opérationnelle et la Commune utilise de plus en plus souvent cet outil de communication. Il vous suffit de la télécharger, c'est gratuit. Vous y trouverez les informations du moment sur PUY d'ARNAC, mais aussi sur plusieurs Communes des environs ainsi que sur la Communauté de communes Midi Corrèzien.

Vous y trouverez également l'adresse du site de la Commune où sont déposées des informations durables et y accéder directement (www.puy-darnac.fr)



LES BIENS SANS MAÎTRE

Dans le cadre de la procédure de biens sans maître, la Commune de Puy d'Arnac a acquis la maison Toulzat à la Range ainsi que quelques parcelles attenantes appartenant à la famille Toulzat. Cette maison pourrait permettre à une famille de s'y installer, soit par un achat à un coût très bas, soit en location si la Commune avait les moyens d'une restauration.

LA SALLE POLYVALENTE ET LES TARIFS DE LOCATION

Le 13 mai 2023, à midi, la salle polyvalente a été inaugurée. Nous remercions tous ceux qui se sont joints à nous pour la réussite de cette manifestation. La collation était offerte par la Commune.

Le 13 mai 2023, en soirée, pour la Mi Mai / Mi Mandat, un liquidambar était planté provisoirement devant le perron pour faciliter l'arrosage. Vous pourriez dorénavant le retrouver sur la pelouse à l'arrière du parking. La collation était offerte pour la plus grande partie par les conseillers.

L'espace de restauration est organisé pour du réchauffage.

Les pompes à chaleur garantissent un chauffage de qualité. Toutefois, nous ne louons pas en semaine (du lundi au vendredi du 1^{er} novembre au 31 mars) les jours EJP (Effacement Jours de Pointe). Les samedi et dimanche, il n'y a jamais EJP donc aucun problème pour une location éventuelle.

Tarifs de location de la salle polyvalente

	Résident ou Entrepreneur hors commune	Résident ou Entrepreneur dans la commune ou Particulier qui a du terrain sur la commune
Forfait: weekend 2 jours (de vendredi soir au lundi matin)	170 €	110 €
Option Pompe à Chaleur	30 €	30 €
Toutes options	190 €	130 €
Forfait: 1 jour hors weekend	75 €	75 €
Option Pompe à Chaleur	15 €	35 €
Toutes options	90 €	90 €
Forfait: 32 journée hors weekend	40 €	40 €
Option Pompe à Chaleur	10 €	30 €
Toutes options	50 €	50 €
Forfait ménage (si dépôt de nettoyage)	200 €	200 €

Gratuité pour les associations à but non lucratif

Forfait annuel de 130€ demandé aux structures, associations proposant une activité hebdomadaire régulière hors weekend.

Une caution de 300 € sera demandée à chaque location.



LA VOIRIE

La voirie est à la charge financière de la Commune, avec ou sans transfert de compétence.

Pour les routes communales d'intérêt communautaire (gestion déléguée à Midi Corrèzien), nous avons continué à goudronner partiellement la route de Beauregard, cette année de la Brousse en direction d'Escaravage.

Pour les routes communales (gestion déléguée à Bellovic), nous avons regoudronné la route de l'église du village de Laudubertie jusqu'à la place. Celle-ci n'a pu être prise en compte.

Pour les nids de poules, les membres du Conseil les ont comblés sur les routes avec de l'enrobé à froid ou de la castine sur le chemin Impasse du Champ.



La Commune s'est dotée d'un camion benne pour tous les travaux de voirie (camion à l'usage principal des travaux réalisés par Omar ZAHIR, adjoint technique territorial en charge de l'entretien, voirie, espace vert, cimetière, bâtiments...)

L'entretien des fossés, hormis ceux entretenus lors de la réfection des routes, devrait se concrétiser en partenariat avec la Commune de Sioniac. L'agent d'entretien

de Sioniac conduirait la pelle mécanique et l'agent d'entretien de Puy d'Arnac utiliserait le camion que nous venons d'acquérir.

La rambarde sur le Cérou, à Vialon, entre Nonards et Puy d'Arnac, est insécure. On devra la remplacer.

L'ÉCOLE, LA GARDERIE, LA CANTINE

Le RPI de Nonards / Tudeils / Puy d'Arnac accueille 73 élèves dont 38 à Puy d'Arnac et 35 à Nonards dans 2 classes à Puy d'Arnac et 2 classes à Nonards.

En septembre 2023, 6 élèves sont entrés en petite section.

L'enseignement est dispensé par Cécile DRESSEN en petite et moyenne sections maternelles et Yann LE GOFF (Directeur) en grande section et cours préparatoire.

Nadine FAURIE, Evelyne PERRIER et Valérie MONANGE se complètent pour l'accompagnement et la sécurité des enfants, en classe, à la garderie et à la cantine.

La garderie est ouverte de 7h30 à 9h et de 16h30 à 19h, lundi, mardi, jeudi, vendredi. Une soixantaine d'enfants en bénéficient. Le tarif de la garderie est de 40€ forfaitaire PAR AN et PAR ENFANT. Le reste à charge est financé par les communes.

Depuis la rentrée scolaire 2022, les tarifs de la cantine ont augmenté. Ils sont actuellement de 3,15 € pour les petite et moyenne sections et de 3,35 € pour les grandes sections et CP.

Cette année la commune remplace le photocopieur de l'école, devenu obsolète.

LA MAIRIE

Les périodes estivales sont de plus en plus chaudes. Nous avons commandé l'installation de volets en bois sur toute la partie Sud, pour la Mairie et le logement au-dessus.

Les volets côté route seront repeints.

Le photocopieur de la Mairie et l'ordinateur du Maire ne fonctionnent plus. Nous devons les remplacer.

L'ENVIRONNEMENT ET LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Information donnée dans le journal de 2023.

L'éclairage public est réglementé par Arrêté Municipal et de fait est réduit pour économie d'énergie.

Sur les villages de Laudubertie et La Marboutie, l'éclairage débute à 7h du matin et s'éteint à l'aube. Il se rallume le soir au crépuscule et s'éteint à 23h.

Sur l'église, l'éclairage ne s'allume plus le matin. Le soir il s'allume au crépuscule. Dans le clocher, l'éclairage s'éteint à 22h et à l'extérieur de l'église, il s'éteint à 23h. De plus, toutes les lampes de l'église, à l'intérieur ou à l'extérieur sont des LED, donc à très basse consommation. Les travaux de sécurisation de l'éclairage de l'église est donc terminé.

Nous sommes toujours à la recherche d'économie d'énergie.

En ce qui concerne l'éclairage public des villages de Laudubertie et La Marboutie, nous sommes en cours d'installation de deux armoires neuves pour la commande des luminaires. Nous avons postulé auprès de la Fédération Départementale d'électricité de la Corrèze pour des luminaires à LED, on attend toutefois notre tour, certaines communes du secteur de Beaulieu ont des installations plus vétustes et sont donc prioritaires.

En ce qui concerne les éclairages des villages, nous ne pouvons raisonnablement pas changer le

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

De quoi parle t-on ?

Des zones jugées **préférentielles et prioritaires pour chaque type d'énergie** Prendre en compte les **caractéristiques du territoire pour limiter les effets négatifs**

Des zones non exclusives

Pour sécuriser les **approvisionnements en énergie** Ces zonages sont réalisés par les communes après **consultation des habitants**

Quels effets ?

La création d'une zone d'accélération n'est pas une autorisation pour les projets d'énergies renouvelables.

- Un projet en zone d'accélération doit respecter les dispositions réglementaires.
- Il suit les mêmes étapes et doit obtenir les mêmes autorisations que pour tout projet.

Cela permet d'afficher les zones qui ont fait l'objet d'une validation et pour les porteurs de projet :

- une réduction des délais d'instruction
- des mécanismes financiers incitatifs

Midi Corèze

mode d'éclairage qui éclaire toute la nuit sachant que les luminaires sont branchés directement sur le réseau (chaque armoire de commande pour chaque lampadaire aurait un coût de 2000€). Il est cependant à noter que ce principe de coût forfaitaire augmente de façon très sensible et que le mode d'éclairage à LED ne peut être installé en l'état. A la faveur des travaux d'enfouissement des réseaux sur Escaravage, nous questionnerons les habitants pour savoir si nous pourrions tout simplement supprimer l'éclairage public.

La Commune a défini des Zones d'accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR). Cette commande de l'Etat permet d'afficher des zones qui ont fait l'objet d'une validation et pour les porteurs de projet :

- * une réduction des délais d'instruction.
- * des mécanismes financiers incitatifs.

La Commune a choisi :

- * exclusivement l'énergie produite par du photovoltaïque.
- * de proposer l'ensemble des toitures des particuliers ainsi que des bâtiments communaux sauf l'église et ceux inscrits dans la ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique), c'est à dire le site de la Cafoulière.

En parallèle à cette demande, la Commune de PUY d'ARNAC a signé avec le Conseil Départemental de la CORREZE une convention pour un groupement de commande pour des prestations liées à la production d'énergies renouvelables.

LA CAFOULIÈRE, LIEU DE DÉTENTE ET DE DÉPART DE RANDONNÉE.

M. Antoine Robert ESCARAVAGE a souhaité donner à la Commune de Puy d'Arnac une parcelle de taillis à hauteur de La Coste route de l'église. Ce terrain jouxte celui qui a été précédemment donné par Marie Aimée RECOUDIER ainsi que le château d'eau, également donné par le Syndicat. Nous envisageons de créer un autre chemin, avec des aménagements particuliers, au départ de la Cafoulière jusqu'au chemin de La Font Grande.



Les Communes de Queyssac et de Puy d'Arnac essaient de créer un chemin (Inter Village) de randonnée reliant Queyssac à Puy d'Arnac, via Curemonte tout en traversant les Communes de Végennes et Sioniac.

Pour le jeu pour enfants situé sur l'esplanade, le toboggan, détérioré, a été remplacé par un neuf.

« JEU SAIS CE QUE PARLER VEUX DIRE »

CHICHE, JOUONS !!! A VOUS DE TRADUIRE LES EXPRESSIONS OCCITANES SUIVANTES



1 I a un començament a tot.

.....

2 Alleluia ! Que de prunas ! Pausam las crotz. Montam-lai tots.

.....

3 Fai coma lo paire: prescha per se-mesme.

.....

4 Lo divendres es lo pus brave o lo pus sale.

.....

5 Au mes de fevrier, meitat cava, meitat granier.

.....

6 Far un gente mes de mai.

.....

7 Lo temps s'adôba pus leu que la gent.

.....

8 Quo es pas le Môrt-Torena.

.....

9 Auriatz besonh d'aqueu que n'es pas naissut.

.....

10 Chaudrià pas petassar a costat dau crôs.

.....

11 Es pas cete de far plaser a tot lo monde.

.....

12 Per tot ven 'na fin.

.....

Extrait de "Nouveaux Contes et Proverbes Limousins"

De Marcelle DELPASTRE

Edition LEMOUZI, n°50

CHORALE D'ENFANTS « LES PETITES ÉTOILES »

Voici la troisième année que notre chorale accueille les enfants de 5 à 11 ans, sous la direction de la cheffe de chœur, Sandrine Antunes.

Et quelle évolution ! Aujourd'hui, 23 petits choristes expérimentés répètent tous les lundis, de 17h à 18h (sauf pendant les vacances scolaires). Beaucoup d'énergie, de bonne humeur mais aussi de travail pour aborder le chant à travers des exercices ludiques de relaxation, de rythme et l'apprentissage du chant choral autour de titres modernes, issus de la variété française.

Depuis trois ans, nous avons pu voir cette chorale grandir et proposer des spectacles de qualité, mêlant plusieurs voix, de la mise en scène, des chorégraphies et une belle scénographie. La représentation du 2 juin dernier a remporté un franc succès mérité !

La chorale fait sa place et commence à être sollicitée pour des représentations extérieures. Elle a participé, notamment, début janvier, à la nouvelle comédie musicale de Jean-Luc Mage, au théâtre de l'Usine à Saint-Céré. Un concert de fin d'année est, également prévu, en juin 2024 et d'autres projets pourraient remplir le calendrier jusqu'en 2025 !

Les inscriptions sont toujours ouvertes. Un cours d'essai est offert.

Renseignements : Mme Sandrine Antunes - 06 86 85 03 59

chorale.lespetitesetoiles@gmail.com

LE FOYER CULTUREL

Le bilan 2023 du foyer est encourageant tant au niveau des nouveaux membres (3 adhérents supplémentaires expérimentés et enthousiastes) qu'au niveau des activités qui ont rencontrées un vif succès.

Le karaoké paëlla : le 25 mars dans la salle polyvalente refaite à neuf a fait salle comble, suivi de la chasse aux œufs pour les enfants du RPI.

En juin plus de 150 personnes ont répondu présent au barbecue organisé par le foyer sur le site remarquable de la Cafoulière (chansons, jeux animés par Angel's karaoké)

Enfin en décembre la décoration de Noël du village faite avec les enfants autour d'un goûter et de chocolat chaud.

Les membres du foyer sont heureux de constater la fréquentation constante du kiosque à livres par les adultes mais aussi les enfants.

2024 se limitera à un karaoké au mois de mars et la chasse aux œufs de Pâques, car nos efforts se

concentreront en collaboration avec la municipalité et les autres associations à organiser des animations autour du comice agricole prévu cet été.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES DE NONARDS, PUY D'ARNAC ET TUDEILS

L'APE poursuit son action cette année avec de nouveaux membres et de nouvelles idées, tout en continuant ses activités emblématiques, et se manifeste régulièrement au cours de l'année. Le mois de novembre a vu une nouvelle édition du loto qui, grâce aux petits vendeurs de cartons, aux mécènes et bien sûr aux joueurs, soutient activement les projets éducatifs de nos écoles. Dans le même objectif, l'association pourra être présente dans les vide-greniers locaux. Puis, pour se mêler à la période de fêtes et de cadeaux, l'association a offert un spectacle aux écoliers en décembre.

Une date à réserver : le samedi 9 mars ! participants de tous âges déguisés reviendront égayer le bourg de Puy d'Arnac pour Carnaval.

En juin, ce sera la traditionnelle kermesse qui ouvrira l'été dans un après-midi de jeu. Enfin, les bénévoles de l'APE se joindront aux efforts de préparation, et surtout à la fête du 20 juillet.

Pour nous rejoindre, ou pour tous renseignements, contact : sebastiencoue@orange.fr

LA RIDER CAFOULIÈRE TEAM

Vous souhaitez une très bonne année 2024.

Elle a commencé pour nous début Janvier par une journée Futsal suivie par un repas au restaurant, pour tous les membres du club et leurs familles.

Le club organisera son vide grenier annuel le deuxième week-end de juin à la Cafoulière, ce site remarquable que la Mairie nous met à disposition

Fin Juillet, la Rider participera à l'organisation du comice agricole de Puy d'Arnac.

Une sortie fin Juin où partiront 8 VTTistes en minibus, pour participer à la PASS-PORTES du Soleil, randonnée VTT de 80 Kilomètres de dénivelé négatif.

Deux nouveaux membres participent aux sorties le dimanche matin.

Le Club est ouvert à tous, rejoignez-nous.

Nous tenons à remercier les Mairies de Nonards, Puy d'Arnac et Tudeils pour leurs subventions.



SOCIÉTÉ DE CHASSE DE PUY-D'ARNAC

Quelques adhérents en moins cette année avec un peu plus d'une vingtaine de chasseurs pour 2023/2024 contre 27 l'an dernier. Un départ et quelques arrêts, provisoire on l'espère, explique cette tendance.

Les espèces chassées : Concernant le gros gibier, beaucoup de sangliers prélevés cette année sur l'entente Puy-d'Arnac, Curemonte, Sioniac et Végennes, ceci pour répondre à l'objectif de réduire au maximum les dégâts sur culture notamment à Végennes et Sioniac. L'espèce est bien présente sur notre commune mais l'impact sur l'activité agricole est pour l'instant contrôlé. Concernant le chevreuil il nous a été attribué cette saison un bracelet de plus portant notre quotas à 16 animaux. Ce plan de chasse déjà en partie réalisé devrait être clôturé rapidement. La nouveauté cette année concerne le cerf pour lequel nous avons demandé un bracelet avec les communes précédemment citées. En effet en début de saison différents animaux se sont laissés observer (cerfs, biches, daguets...).malheureusement ils se sont fait beaucoup plus discrets aux dates auxquelles étaient prévues les battues que nous avons de ce fait reportées. Pas de quoi démoraliser les troupes, l'objectif n'était pas de prélever coûte que coûte un animal mais plutôt de se familiariser à l'espèce, de se former à sa chasse via des réunions avec la fédération des chasseurs et de se préparer à côtoyer de plus en plus l'espèce qui tend à progresser sur notre département.

Concernant le petit gibier, des bécasses et palombes ont fait escale en ce moment chez nous pour le plaisir des adeptes de ces migrateurs. Pour ce qui est du petit gibier sédentaire les actions en faveur du canard colvert vont être renouvelées. Cet oiseau semble se plaire sur notre commune au point de s'y être dispersé. De nouveaux lâchers et aménagements seront programmés dès le printemps. Les comptages au phare, pour le lièvre, réalisés en partenariat avec la fédération des chasseurs en mars dernier nous indiquent que ce dernier est encore bien présent sur notre commune. Pour les autres espèces comme faisans perdrix... le biotope assez défavorable (manque de diversité, de cultures...) et la prédation rendent leur progression voir leur maintien très compliqué.

Concernant l'événementiel la société de chasse s'engage, au côté des autres associations de la commune, à relever le défi d'accueillir le comice agricole en juillet prochain. C'est un événement incontournable de l'été sur le canton et nous comptons sur la présence voir sur l'aide de chacun pour faire de cette fête une réussite.

Pour tout renseignement, toute remarque ou problème liés à notre activité, n'hésitez pas à joindre le président de la société au 06.80.38.96.14

Le bureau : président : Jean-François Marbot , vis-président : Loïc Mémoire, trésorier : Jean-Claude Autière, secrétaire : Evelyne Bost. Membres actifs : Soleilhet Dominique et Roubay Philippe.

L'ÉGLISE

Les travaux de rénovation du mur du fond de l'église (contre le cimetière, suite à l'assainissement extérieur) sont commandés. Il s'agit de refaire partiellement l'enduit à la chaux.

Les travaux de mise en sécurité de la tribune et de la balustrade ainsi que le nettoyage du clocher et de l'escalier sont également commandés.

La Conservatrice des antiquités et objets d'art de la Corrèze constate lors de sa visite que certains mobiliers liturgiques dont principalement le Maître-autel (autel, gradin, tabernacle) et la Chaire de l'église Saint-Etienne sont infestés par les xylophages. Classé au titre des monuments historiques en 1969, il est urgent de les protéger courant 2024. Des devis sont en cours auprès de plusieurs entreprises au vu des coûts qui sembleraient élevés.



Photos cloches -
Yann Valérie Blanchet



LE CIMETIÈRE

Le réaménagement partiel du cimetière derrière l'église pour des reprises de sépultures en terrain commun est commandé mais n'est pas encore réalisé.

L'arrêté a été pris en octobre 2022.

L'entretien est assuré par Serge GIRONDEL et Omar ZAHIR.

LE MONUMENT AUX MORTS

Une nouvelle plaque de marbre noir permet une meilleure lisibilité. Nous avons opéré également un nettoyage complet de l'édifice.



L'ÉTAT CIVIL

Naissance

Muncia, fille de Monica BALLESTER-GOMEZ et Fabien GORSE

Adel, fils de Flavie LENNE et Mathieu FREYSSINEL

Pacs

Sarha TRANCHAND et Julien CALES

Décès

Marie Jeanne PUYJALON AUGÉAT

Marie Marguerite DELPY CHEZE

Jean Alphonse JUILLARD CONDAT

Marie Louise MAURIE CLERGEAU

Armand Angély Antoine MARBOT

Engéline Mathilde WILMA STEKELENBURG

Marc BOUNY

Michel MONMONT

Bernard PERRIER

ÉLECTIONS

Les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024.

Il n'y a pas de second tour.

Pour les non inscrits, pensez à vous inscrire sur les listes électorales



INFOS PRATIQUES

Plaques d'adressage

Suite à la mise en place de l'adressage sur la commune en 2020, des plaques numérotées ont été distribuées ou récupérées à la mairie. Il reste encore quelques plaques non distribuées. Pour les maisons sans numéro faites-vous connaître auprès de la mairie.

Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi de 9h à 12h30 / 14h à 17h30

Jeudi de 9h à 12h30 / 14h à 17h00

Tél. : 05 55 91 50 31

Nouvelle adresse mail : mairie@puy-darnac.fr

Pour toutes demandes d'urbanisme ou dépôt de dossiers merci d'envoyer vos demandes à urbanisme@puy-darnac.fr



Poubelles

Dans certains hameaux des grands containers collectifs sont à votre disposition.

Seuls des sacs poubelles en plastique (30 ou 50 Litres) rouge sont autorisés. Ces sacs pré-payés sont à retirer en mairie et vous seront facturés ensuite par le SIRTOM.

Compostage : Quèsaco ? Réduire et trier ses déchets

Depuis le 1er janvier 2024 l'obligation de tri des biodéchets est entrée en vigueur en France.

Un processus naturel : Le compostage est une décomposition des matières organiques par les micro-organismes du sol en présence d'oxygène et d'eau. Le processus biologique conduit, après quelques mois de maturation, à un produit comparable au terreau de bonne qualité appelé compost.

Pourquoi composter ?

Le compostage permet de produire soi-même un amendement naturel de qualité pour votre terre et pour enrichir votre jardin. Cette démarche permet également de réduire nos déchets en détournant une grande part d'ordures ménagères vers une autre destination, sans avoir recours à l'incinération.

Quels déchets peut-on composter ?

- Les déchets de cuisine : épluchures, filtres et marc de café, sachets de thé, coquilles d'œuf, restes de repas d'origine végétale, serviettes en papier et essuie-tout...
- Les déchets humides et verts : mauvaises herbes et tonte de gazon, tailles de jardin, fruits et légumes abîmés...
- Les déchets secs et bruns : feuilles mortes, brindilles, copeaux de bois, paille et foin, cartons d'emballage et papier journal...

Le SIRTOM vous accompagne en mettant à votre disposition un Pack Compost comprenant tout le matériel nécessaire à la production de compost :

un composteur d'un volume au choix (*Règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public) :

400 litres - Participation financière 20€* / 600 litres - Participation financière 30€*

Un bio-seau pour transporter vos déchets de cuisine

Un mélangeur qui permet de retourner et d'aérer le compost

Un guide du compostage téléchargeable sur le site du SIRTOM

Où se procurer un composteur ?

Retrait immédiat dans nos locaux administratifs : Zone de la Marquisie, Avenue du 4 juillet 1776 à Brive

Réservation et livraison dans les mairies hors Brive, en remplissant et nous retournant le formulaire



LE RECENSEMENT CITOYEN

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous voulez vous inscrire à un examen (BEP, bac...) et on vous réclame une attestation de recensement citoyen, mais vous ne savez pas comment l'obtenir ? Vous vous interrogez sur ce qu'est le recensement citoyen ?

Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est obligatoire, pour les filles et les garçons, que vous viviez en France ou à l'étranger

Quand faut-il faire le recensement citoyen ?

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit.

Si vous êtes devenu Français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.

Après avoir fait votre recensement citoyen :

- Vous obtenez une attestation de recensement.
- Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.
- Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25^e anniversaire.
- Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18^e anniversaire et pourrez alors voter.

Comment faire le recensement citoyen ?

Vous pouvez faire le recensement citoyen à la mairie de votre domicile - Mais si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Il faut aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Votre recensement fait, vous obtenez votre attestation de recensement

Pour plus d'informations, consulter le site : <https://www.service-public.fr>

INFORMATION DU CIAS – CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

À partir du 1^{er} janvier, les missions du CIAS évoluent :

Pour des besoins relatifs à de l'aide au maintien à domicile, contacter le nouveau service départemental : Corrèze Autonomie au 05 55 19 19 19.

Les agents restent présents pour vous renseigner :

- Caroline Chasseing pour le secteur de Meyssac (1^{er} étage de la Communauté de Communes)
- Irène Dalle pour le secteur de Beaulieu-sur-Dordogne (1^{er} étage de la Maison Départementale)
- Laura Phialy pour le secteur de Beynat (dans les locaux de la Communauté de Communes).

Pour ce qui est relatif à l'aide administrative fournie par le service mandataire vous adresser à l'association A'Dom Limousin au 05 55 24 53 22 / contact19@adomlimousin.fr

Anne Bordas et Isabelle Rodin pourront vous accompagner dans vos démarches :

- à Meyssac les mardis de 9h15 à 12h15 dans les bureaux du SSIAD,
- à Beaulieu les mardis de 13h45 à 16h45 dans les locaux de la Communauté de Communes
- à Beynat les mercredis de 9h15 à 12h15 dans les locaux de la Communauté de Communes.

Pour vos demandes concernant le portage de repas, les dossiers d'aides sociales à l'hébergement ou aides ménagères et les animations proposées, le CIAS reste votre interlocuteur au numéro suivant : 05 55 84 05 05.

RÉPONSES AU JEU

« SAVEZ VOUS VRAIMENT CE QUE PARLER VEUT DIRE ? »

Il n'y avait rien à gagner mais

- 1 Il y a un commencement à tout.
- 2 Alleluia ! Que de prunes ! Posons les croix, montons-y tous.
- 3 Il fait comme le père, il prêche pour soi-même (il plaide pour lui).
- 4 Le vendredi est le plus beau ou le plus mauvais jour.
- 5 Au mois de février (il faut avoir) moitié cave, moitié grenier.
- 6 Faire un joli mois de mai (être trompé dans de brillantes espérances).
- 7 Le temps s'arrange plus vite que les gens.
- 8 Ce n'est pas la mort de Turenne.
- 9 On peut avoir besoin de celui qui n'est pas encore né.
- 10 Il ne sert à rien de raccommoder à côté du trou.
- 11 Il est difficile de plaire à tous.
- 12 Tout à une fin.

COMMENT ÇA MARCHE ?



1- Je m'inscris en ligne via le formulaire.

www.correze.fr/renovation-energetique

En cas de difficultés pour renseigner le formulaire, contactez le **05 55 93 70 93**



2- Je suis recontacté(e) sous 7 jours.



3- Un audit énergétique gratuit de mon logement est réalisé par un bureau d'étude RGE corrézien qui proposera au minimum 3 scénarios de rénovation.



4- Je reçois une évaluation des aides de financement public mobilisables.



5- Je suis directement mis(e) en relation avec des entreprises corréziennes RGE.



6- Je suis accompagné(e) pendant les travaux et dans le financement du reste à charge de mon projet.



NOUS NE RÉALISONS AUCUN DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE NI PHYSIQUE



UN PROJET DE RÉNOVATION

En Corrèze, 1 logement sur 3 est très énergivore et nécessite d'importants travaux de rénovation énergétique. Pour vous aider dans vos travaux, le Département vous propose **Corrèze Rénovation Énergétique** afin de :



Gagner en confort, été comme hiver.



Baisser vos factures d'énergie.



Ce dispositif vous garantit la simplicité d'accès aux aides financières et la qualité des travaux réalisés par des artisans RGE corréziens.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Corrèze Rénovation Énergétique propose un dispositif avec une solution clé en main, simple et personnalisée, pour tous les particuliers corréziens.

L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE GRATUIT

Une rénovation globale doit toujours commencer par un audit énergétique. Cette étape vous donne une idée précise et personnalisée des travaux de rénovation énergétique à réaliser.

UN BOUQUET DE TRAVAUX

Pour profiter de la prime énergie rénovation globale et de MaPrimeRenov[®], il faut accomplir un bouquet de travaux. Les opérations doivent permettre au moins 55 % d'économies d'énergie pour les maisons individuelles et 35 % pour les bâtiments collectifs.

DES AIDES FINANCIÈRES

Nous assurons pour vous la recherche des aides publiques locales et nationales pour réduire au maximum la part de financement restant à votre charge.



Deux arbres plantés pour l'avenir



ÉCOLE. Les élèves ont concrétisé un projet pédagogique.

Puy-d'Arnac. Deux arbres pour l'avenir. Le 4 décembre, la plantation de deux arbres à l'école de Puy-d'Arnac a marqué la concrétisation d'un projet pédagogique riche, aux multiples facettes.

En amont, depuis début novembre, les élèves ont longuement, sous la conduite des enseignants, réfléchi au rôle indispensable des arbres dans notre quotidien : du visible (ombre, production de fruits, de bois...) à l'invisible (oxygène).

Symbole du respect de la laïcité

Ce projet a également reçu l'assentiment de la municipalité soucieuse, entre autres, d'améliorer les conditions d'accueil des élèves en s'adaptant aux évolutions climatiques amorcées et futures.

Enfin, cette date avait l'avantage d'être proche du 9 décembre qui, depuis 2021, est qualifiée de « Journée de la laïcité », au cours de laquelle de nombreuses écoles procèdent à des plantations symboles du respect de la laïcité.

C'est donc en présence de Dominique Perrier, maire de Puy d'Arnac, d'élus, des enseignants de l'école, des personnels et des deux délégués départementaux de l'Éducation nationale du secteur que les enfants, aidés de quelques adultes, ont procédé, avec enthousiasme, à la plantation de deux arbres, qu'ils pourront voir grandir au fil des jours et des années.

